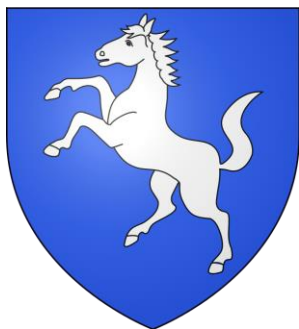


# CHEVAL-BLANC

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
VAUCLUSE

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLiHA Vaucluse
JB.PORHEL	Responsable pôle Urbanisme
G.JUDAS	Assistant d'études Urbanisme



## Plan Local d'Urbanisme

Mise en compatibilité

*COMPTE RENDU DE LA REUNION D'EXAMEN  
CONJOINT DU 16 AVRIL 2024*

16/04/2024

## Réunion d'examen conjoint du 16 avril 2024

### Présents :

- M MOUNIER Christian, **Maire de la commune de Cheval Blanc.**
- Mme SOHET Martine, **Directrice Générale des Services, Mairie de Cheval Blanc.**
- Mme RAMOINO Lucie, **Service Urbanisme, Mairie de Cheval Blanc**
- Mme BRISSI Fiona, **Chargée d'études urbanisme et habitat, Service Politiques d'Aménagement et d'Habitat, DDT de Vaucluse.**
- M MARTIN Guillaume, **Service aménagement de l'espace et agriculture, Conseil Départemental de Vaucluse.**
- M DONNADILLE Nicolas, **Directeur du syndicat mixte du SCOT du Bassin de Vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue**
- M PORHEL Jean-Baptiste, **SOLiHA Vaucluse.**

### Excusés :

- Chambre de commerce et d'industrie

### Compte rendu :

Monsieur MOUNIER Christian, Maire de la commune, ouvre la réunion d'examen conjoint portant sur le projet de Mise en Compatibilité du PLU de la commune de Cheval blanc. Il explique que l'objectif de cette procédure est de permettre la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de Cabedan.

La commune de Cheval Blanc a engagé une réflexion pour le développement des énergies renouvelables, sur son territoire. A ce titre, elle souhaite rendre possible la réalisation d'un parc photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne carrière de Cabedan. Ces terrains sont en cours de réaménagement suite à l'arrêt définitif de l'activité de carrière. Compte tenu des caractéristiques de ce terrain (topographie, espace dégradé, intégration paysagère aisée, facilité de raccordement au réseau...), ce terrain est propice à l'installation d'un parc photovoltaïque qui s'étendra sur près de 2,8 hectares. Ce projet répond aux divers objectifs nationaux et départementaux ainsi qu'aux objectifs de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon. Il permettra la fourniture d'une énergie verte, locale et décarbonée pour les habitants de la commune. Il participera à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des gaz à effet de serre ainsi qu'à la préservation de la biodiversité en s'implantant sur un site déjà artificialisé dit « dégradé », en l'occurrence une ancienne carrière

Il passe ensuite la parole à Monsieur PORHEL Jean-Baptiste, représentant le bureau d'études qui assiste la commune dans cette procédure de mise en compatibilité du PLU. Il explique que l'objet de la présente réunion d'examen conjoint est de recueillir les avis des Personnes Publiques Associées présentes. Ceux-ci seront repris dans un compte rendu qui devra être joint à l'enquête publique, au même titre que l'ensemble des avis reçus de la part des PPA consultées.

Madame BRISSI Fiona indique que l'Etat émet un avis favorable à ce projet de développement d'énergies renouvelables sur un site considéré comme dégradé. Elle demande si ce projet est compatible avec un usage agricole du site.

Monsieur le maire indique qu'il est prévu l'installation de ruches sur le site du projet. Il explique que sur une première partie du site déjà réaménagée avec l'apport de terre végétale il y a une dizaine d'année, des amandiers avaient plantés, mais qu'ils n'ont pas poussé et peinent aujourd'hui à survivre. Il précise que des déchets verts ont été amenés

régulièrement sur le site pour le rendre plus fertile afin que des plantations puissent être envisagées à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque.

Monsieur MARTIN Guillaume indique que le Conseil Départemental donne à son tour un avis favorable à ce projet. Il explique que la localisation est bien pensée et que l'intérêt général de ce projet est indéniable.

Monsieur DONNADILLE Nicolas indique que le Syndicat en charge du SCOT émet également un avis favorable à ce projet de mise en compatibilité qui est en parfaite adéquation avec les objectifs du Plan Climat porté par le syndicat. Il interroge la commune pour savoir si elle a défini des Zones d'Accélération des ENR sur son territoire au titre de la loi APER.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, la commune n'a pas encore délimité ces zones d'accélération. Il précise que la commune va y travailler dans les semaines qui viennent, et que le site du projet concerné par la mise en compatibilité du PLU en fera bien évidemment partie.

Après avoir rappelé que les organismes qui ne s'étaient pas excusés pouvaient également encore transmettre leurs avis par écrit, Monsieur le Maire clôt la réunion.